

Séminaire

DIALOGUES AVEC LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

14H45 - 17H

SALLE DES EXAMENS



Séminaire gratuit
**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

- **Trois thématiques autour de la jurisprudence récente de la Cour :**

- Les contours du droit à l'oubli numérique
- Les discours de haine en ligne : entre liberté d'expression et responsabilité pénale
- La compatibilité d'une peine de facto incompressible avec l'interdiction des peines inhumaines et dégradantes

- **Un double regard porté par un.e Professeur.e et par un.e Juge à la Cour européenne des droits de l'homme**

- **Des dialogues avec le public**

MODALITÉS PRATIQUES

Vendredi 22 septembre 2022 (14h45 – 17h)

Salle des examens

Université Saint-Louis – Bruxelles
43, Boulevard du Jardin botanique
1000 — Bruxelles

Formation agréée par [Avocats.be](https://www.avocats.be) : 2 points

[INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE](#)



PROGRAMME

14h45 : Accueil des participant.e.s

15h00 : Lancement du séminaire

Sous la présidence de **Christine Guillain**
(Professeure à l'UCLouvain Saint-Louis –
Bruxelles)

- Introduction : **La Cour européenne des droits de l'homme : réalités et défis** — **Frédéric Krenc**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- **Les contours du droit à l'oubli numérique** — **Edouard Cruysmans**, (UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles).

Discutant : **Pere Pastor Vilanova**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

- **Les discours de haine en ligne : entre liberté d'expression et responsabilité pénale** — **Mona Giacometti** (Université libre de Bruxelles et UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles) & **Jogchum Vrieling** (UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles & KULeuven).

Discutant : **Gilberto Felici**, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

- **La compatibilité d'une peine de facto incompressible avec l'interdiction des peines inhumaines et dégradantes** — **Olivia Nederlandt** (UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles).

Discutante : **Diana Sarcu**, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

- **Conclusions**

17h : Fin du séminaire